

RÈGLEMENT DU COURT-ROULETTE – 9ème édition

ARTICLE 1. Dates et lieux

L'édition « Anticipation » du Court-Roulette se déroulera du 21 au 29 novembre 2019 à Rennes. Le concours aura lieu du 21 au 28 novembre et la diffusion des films/remise des prix sera le lendemain, le 29 novembre 2019.

La soirée d'ouverture aura lieu le 21 novembre au bar Mille Potes (4 boulevard de la liberté, Rennes) et la soirée de clôture le 29 novembre à la Maison des Associations (6 cours des alliés, Rennes).

ARTICLE 2. Conditions d'admission et inscription des équipes

Le concours est ouvert à tous. L'inscription est gratuite.

Les mineurs voulant participer au concours devront avoir une autorisation parentale.

Une personne ne peut faire partie que d'une seule équipe, au risque de disqualifier les films où elle aura participé.

Les inscriptions au concours se font sur place le 21 novembre 2019 au bar Mille Potes dès 20h.

Une feuille d'inscription devra être remplie par le chef de projet (du film) et remise aux organisateurs pour valider son inscription le soir-même. Le présent règlement devra être rendu signé en même temps que le dépôt du film, par mail ou en mains propres jusqu'au 28 novembre, 23h dernier délai. Le second exemplaire sera conservé par l'équipe.

Des membres de l'association Manual Focus peuvent participer au concours mais ne seront en aucun cas tenus informés des éléments choisis, mis à l'écart de toute information ne pouvant être divulguée aux participants, et ils ne participeront pas au dépouillement du vote public, ni à la délibération du jury.

ARTICLE 3. Inscriptions des films et conditions

La date limite de rendu des courts-métrages est le 28 novembre 2019 au bar Mille Potes de 19h à 23h en mains propres aux organisateurs ou via Wetransfer / Google Drive / MyairBridge / FileMail etc adressé à court.roulette@manualfocus.fr avant 23h dernier délai. Les films réalisés devront être fournis en format numérique (mp4, avi), inférieurs à 2Go.

Les films seront examinés avec soin par une équipe de visionnage qui veillera au respect des éléments imposés. Si un film ne respecte pas les éléments, il sera disqualifié du concours et sera diffusé en hors-compétition (selon le temps disponible) durant la délibération du jury le 29 novembre 2019.

Tous les films seront visibles sur la chaîne Youtube du Court-Roulette.

La durée du film sera calculée selon le nombre d'inscrits (annoncé à la fin de la soirée d'ouverture), à savoir : durée totale de projection divisée par le nombre de films inscrits = durée maximale des films à réaliser.

Si le film n'est pas en langue française, il devra être sous-titré en français, au moins si son autre langue n'est pas l'anglais.

ARTICLE 4. Formes et supports acceptés

La forme du film est libre. Il peut être une fiction, un documentaire (ou faux documentaire), un film d'animation ou encore un film expérimental.

Le support d'enregistrement peut être aussi bien une caméra, un appareil photo, un téléphone portable, une tablette ou encore une webcam.

ARTICLE 5. Déroulement du concours

Durant la première soirée, la roulette désigne les quatre thèmes à placer (un personnage, un lieu, un objet et une phrase). Dès le dernier élément annoncé, les participants ont une semaine pour constituer leur équipe (techniciens, acteurs...). L'édition 2019 a pour thème "Anticipation". Le film devra intégrer les quatre éléments tirés par la roulette lors de la première soirée mais également respecter le thème de l'édition, à savoir l'Anticipation : l'action devra se dérouler dans un futur, proche (au moins dans un an) ou lointain, mettant ainsi en place une hypothèse ce que pourrait être ce futur, se focalisant sur un ou plusieurs éléments, voire sa globalité. Le respect de ces éléments est obligatoire pour être éligible à la compétition.

Les équipes peuvent faire appel à autant de personnes que possible ainsi que tout matériel nécessaire pour réaliser leur film. A leur rendu, chaque film doit être exporté dans un format lisible pour la diffusion (selon l'article 3) et devra avoir un titre. Les films seront diffusés les uns après les autres lors de la soirée du 29 novembre 2019 par ordre alphabétique ou dans le sens inverse, au choix des organisateurs.

Un jury de professionnels désignera le film gagnant du concours et décernera le prix du jury aux vainqueurs, ainsi que le prix de la créativité. Un prix du public sera également décerné.

ARTICLE 6. Le jury

Le jury est composé de trois à cinq personnes, incluant des professionnels du cinéma, des acteurs culturels, de la vie associative et/ou encore d'artistes pluridisciplinaires.

Le jury devra assister à la diffusion des films inscrits lors de la soirée du 29 novembre 2019 et devra voter objectivement sur la qualité ainsi que sur le respect et l'originalité de l'intégration des éléments imposés pour le concours. Les films disqualifiés seront signalés au jury dès le début de la soirée, avant délibération, par le responsable du concours.

ARTICLE 7. Le vote du public

A l'issue de la projection des films réalisés, le public sera invité à voter pour le film qu'il a préféré en mettant son jeton de vote dans l'urne du film correspondant.

ARTICLE 8. Les prix

Le prix du jury et le prix de la créativité seront décernés au chef de projet et à son équipe, après délibération du jury.
Le prix du public sera décerné au chef de projet et à son équipe, après comptage des votes du public.
Le jury remettra en mains propres les trophées physiques et les lots aux lauréats.

ARTICLE 9. Droits de diffusion et d'utilisation à des fins promotionnelles

L'équipe du film autorise les organisateurs à utiliser des screenshots et leur image pour la promotion du concours sur ses supports publicitaires. Sa participation implique l'acceptation de diffusion de son film le 29 novembre 2019 à la Maison des Associations ainsi que sa mise en ligne sur le compte Youtube et le site internet de l'association Manual Focus, www.manualfocus.fr, dans la rubrique consacrée au concours du Court-Roulette. Ils seront diffusés tels qu'ils ont été projetés lors de la soirée du concours. Les participants autorise également les organisateurs à utiliser les images exploitées pour la réalisation du reportage de l'événement.

Néanmoins, les participants gardent l'intégralité des droits de leur film et sont libres de le diffuser comme ils le souhaitent. S'ils souhaitent retirer leur film de Youtube afin de l'inscrire en festivals, Manual Focus s'engage à le retirer au moins après deux semaine de mise en ligne, laissant un temps minimum au public afin de visionner tous les films des participants de cette 9ème édition.

ARTICLE 10. Mention du concours

Tout participant est tenu de marquer leur film de la mention "Court-Roulette 2019" dans le générique du film (au moins dans le générique de fin).

Association Manual Focus
14 square du Dr Guerin, 35000 Rennes
marianna@manualfocus.fr (présidente)
<http://manualfocus35.wix.com/mf-site>
Numéro siren : 529 726 762 00014

Signature du responsable d'équipe :



Manual focus

